

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 26 Décembre 2023****OBJET : 35/2023****ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-SIX DÉCEMBRE à NEUF HEURES ET DEMI
Présents :	19	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	3	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUEIFI ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Grégory NOEL ; M. Vincent PERRIER ; M. Philippe BRIAT ; M. Serge MARTY – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	7	Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET – M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-François BUER – Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER – Mme Laurianne VEYRET à Mme Nathalie RICHASSE – Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS – M. Laurent MAILLARD à M. Vincent PERRIER – M. Grégory NOEL à Mme Michelle COMBA
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		20 Décembre 2023

Expose

Monsieur le Comptable Public d'Agen a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur qui correspond à des titres de recettes des exercices 2009 à 2023 qui n'ont pu être recouverts malgré les procédures employées.

Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la Commune, de les admettre en non-valeur.

Motif de la présentation en admission en non-valeur	Exercices concernés	Montant
Etat n° 4989950533	2009 à 2021	2 871.84 €
Créances irrécouvrables		
Etat n° 6264721533		
Créances éteintes	2014 à 2023	3 410.28 €

Vu les états de demande d'admission en non-valeur n° 4989950533 et n°6264721533 s'élevant respectivement à la somme de 2 871.84 € et de 3 410.28 € transmis par Monsieur le Comptable Public d'Agen,

Considérant que Monsieur le Comptable Public d'Agen a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la Commune auprès des débiteurs et que ces derniers soit sont insolvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites,

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADMET** en non-valeur les titres de recettes dont les redevables font l'objet de créances irrécouvrables dont le montant s'élève à 2 871.84 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune chapitre 65, article 6541,
- **ADMET** en non-valeur les titres de recettes dont les redevables font l'objet de créances éteintes dont le montant s'élève à 3 410.28 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune chapitre 65, article 6542,

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

Le secrétaire de séance,

Julien BOUILLOT

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

Pour extrait conforme,

Le Maire de Foulayronnes,

Bruno DUBOS.